



Intitulé de poste et classe :	Conseiller en coopération judiciaire (P-4)
Avis de vacance de poste n° :	2036FE-PO
Date limite de dépôt des candidatures :	13.09.2012
Unité administrative :	Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération, Section de la coopération internationale
Lieu d'affectation :	La Haye
Type et durée de l'engagement :	Emploi de limite fixe
N° de poste :	7080
Salaire annuel minimum net (taux applicable aux fonctionnaires sans charge de famille) (EURO) :	€ 79,240

Durée de l'engagement

Une année avec possibilité de prolonger le contrat (période d'essai de six mois)

Une liste de réserve de candidats qualifiés pour des contrats à durée déterminée s'agissant des postes permanents ou des contrats d'assistance temporaire pourra être établie pour ce profil à la suite de ce processus de sélection.

Date d'entrée en fonction à déterminer ultérieurement.

Fonctions et responsabilités

Sous la supervision générale du directeur de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération et l#autorité directe du chef de la Section de la coopération internationale, le titulaire du poste :

- a) Fournit des conseils juridiques spécialisés et apporte son expertise en ce qui concerne l#application et l#interprétation de l#ensemble des questions relatives à la coopération internationale et à l#assistance judiciaire (chapitre IX du Statut de Rome) ;
- b) Coordonne au sein et à l#extérieur du Bureau du Procureur toute demande de coopération judiciaire qui en émane ou qui lui est adressée ;
- c) Assure la liaison avec les États, les autorités, les organisations et les réseaux judiciaires et élabore et renforce la coopération apportée au Bureau du Procureur en établissant des contacts, en s#appuyant sur ses relations extérieures, en participant à des réunions bilatérales et en assistant à des conférences et des séminaires afférents à ces questions ;
- d) Négocie des accords avec les États et les organisations le cas échéant ;
- e) Fournit des conseils juridiques lors de la rédaction des demandes d#assistance, révisé les projets des demandes, s#assure qu#elles sont en conformité avec les exigences officielles et pratiques, garantit leur cohérence au sein du Bureau du Procureur et coordonne l#envoi et le suivi de ces demandes ;
- f) Coordonne et surveille l#ensemble des instruments et des bases de données en matière de coopération judiciaire et encadre la préparation des données statistiques et des rapports pertinents ;
- g) Dispense des formations sur les procédures de coopération judiciaire ;



- h) Participe aux activités sur le terrain le cas échéant ;
- i) S'acquitte des autres tâches qui lui sont confiées.

Qualifications Essentielles

- a) Diplôme universitaire en droit ;
- b) Au minimum neuf ans d'expérience professionnelle pertinente (sept ans si le candidat est titulaire d'un diplôme universitaire obtenu au terme d'au moins quatre années d'études), dont cinq ans au minimum dans le domaine du traitement et de l'exécution des demandes d'assistance judiciaire internationale dans le cadre d'affaires pénales et/ou en étroite coopération avec des autorités judiciaires (les autorités nationales/organisations internationales) ou encore comme magistrat chargé du traitement des demandes de coopération judiciaire dans des affaires pénales ;
- c) Connaissances spécialisées en matière de coopération judiciaire dans le cadre d'affaires pénales et maîtrise des outils et des pratiques correspondants ;
- d) Expérience pertinente sur le plan international, notamment dans le cadre de la coopération et de la liaison avec des États, des organisations internationales et des autorités judiciaires ;
- e) Expérience souhaitée des enquêtes financières transfrontalières et des procédures de coopération judiciaire y afférentes ;
- f) Bon sens de l'organisation, souci de la précision et du détail, capacité d'utiliser des bases de données ;
- g) Aptitude à travailler en respectant des délais serrés et dans des conditions stressantes ;
- h) Aptitude à travailler dans un milieu multiculturel en faisant preuve de sensibilité et dans le respect de la diversité ;
- i) Probité professionnelle et personnelle.

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES :

La maîtrise de l'une des langues de travail de la Cour, l'anglais ou le français, est nécessaire. Une connaissance pratique de l'autre langue est essentielle. La connaissance d'une autre langue officielle de la Cour (arabe, chinois, espagnol ou russe) sera considérée comme un atout.



Informations générales

- Le candidat retenu sera soumis à la procédure d'habilitation de sécurité du personnel, conformément à la politique en vigueur à la CPI. Cette procédure consiste, entre autres, à s'assurer de l'exactitude des informations fournies dans le profil personnel et à procéder à une vérification du casier judiciaire.
 - Les candidats peuvent vérifier l'état d'avancement du recrutement sur le site Web de la CPI.
 - La préférence sera donnée aux ressortissants des États parties au Statut de Rome, ou à ceux des États qui ont signé le Statut et se sont engagés dans le processus de ratification, ou encore à ceux des États qui se sont engagés dans le processus d'adhésion. Néanmoins, les candidatures de ressortissants d'États non parties pourront également être prises en considération.
 - Conformément aux dispositions du Statut de Rome, la Cour entend assurer une représentation équitable des hommes et des femmes pour tous les postes à pourvoir, une représentation des principaux systèmes juridiques du monde pour les postes de juristes, ainsi qu'une représentation géographique équitable pour les postes d'administrateurs.
 - Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.
 - Pour les postes d'administrateur et d'agent des services généraux, la Cour se réserve le droit de ne procéder à aucun recrutement, ou de procéder à un recrutement à une classe inférieure ou sur la base d'un profil de poste modifié.
 - La Cour pénale internationale est partie à l'accord sur la mobilité entre les organisations et souhaite accueillir, dans le cadre de détachements, des fonctionnaires d'autres organisations du régime commun des Nations Unies.
-